

# PROJET EDUCATIF DE L'A.L.S.H. EXTRA SCOLAIRE DU FOYER POUR TOUS



## Préambule

L'association "Foyer Pour Tous" propose depuis plus de 30 ans aux familles mottoises et extérieures à la Motte d'Aveillans, des accueils de loisirs et des séjours pendant les périodes de vacances scolaires. Si ces accueils étaient regroupés un temps sous l'association E.J.M. (Enfance Jeunesse en Matheysine – en collaboration avec la MPT de Susville), le Foyer Pour Tous gère de nouveau de manière autonome, ces accueils de loisirs depuis 3 ans.

A compter de 2023, le Foyer Pour Tous gère en direction multi sites (comme pour le péri scolaire), les accueils de loisirs extra scolaires organisés par la municipalité de la Motte Saint Martin.

Cet ensemble (La Motte d'Aveillans & La Motte Saint Martin) sera dénommé "A.L.S.H. Extra Scolaire" dans ce projet qui couvre la période scolaire à compter de septembre 2023.

## 1. Présentation

### A.L.S.H. extra scolaire

Deux implantations pour cette ALSH extra scolaire (multi sites) :

- Ecole Maternelles et Élémentaires (salle l'accueil de loisirs péri et extra scolaire côté Elementaires) – Place Albert Rivet à La Motte d'Aveillans (38770)
- Salle Accueil de loisirs Péri Scolaire – Espace Jean Magnat – La Molière à La Motte Saint Martin (38770)

Capacité d'accueil sur chaque site :

- A la Motte d'Aveillans : \* 16 enfants de 3 à 6 ans (*agrément P.M.I.*)  
\* 24 enfants de 7 à 12 ans
- A la Motte Saint Martin : \* 10 enfants de 3 à 6 ans (*agrément P.M.I.*)  
\* 16 enfants de 7 à 12 ans

Périodes de fonctionnement pendant les vacances scolaires :

- *La Motte d'Aveillans* :
  - la 1<sup>ère</sup> semaine de chaque "petite" vacances scolaires (Toussaint, Hiver, Printemps et parfois celles de Noël)
  - les 2 premières semaines de juillet qui suivent la fin des classes et les 2 dernières semaines d'août (avant la reprise des cours) (pour les congés estivaux)
- *La Motte Saint Martin* :
  - la 1<sup>ère</sup> semaine de chaque "petite" vacances scolaires sur Toussaint & Printemps
  - les 2 premières semaines de juillet qui suivent la fin des classes (pour les congés estivaux)

Horaires généraux de fonctionnement :

- *La Motte d'Aveillans* :
  - Tous les jours du lundi au vendredi (*sauf jours fériés*)
    - le matin à partir de 8h (un temps d'accueil jusqu'à 9h)
    - le soir jusqu'à 18h (un temps d'accueil à partir de 17h)
- *La Motte Saint Martin* :
  - Tous les jours du lundi au vendredi (*sauf jours fériés*)
    - le matin à partir de 7h30 (un temps d'accueil jusqu'à 9h)
    - le soir jusqu'à 18h (un temps d'accueil à partir de 17h)

Organisation : Foyer Pour Tous - 1, Place Albert Rivet - 38770 La Motte d'Aveillans

Tel : 04 76 30 67 55 – Portable : 06 83 03 09 55 - Mail : [foyerpourtous@free.fr](mailto:foyerpourtous@free.fr)

*A noter que les ALSH Extra scolaire à la Motte Saint Martin sont gérés par la municipalité pour l'embauche de l'équipe d'animation, pour les inscriptions des familles, pour la facturation ....*

Origine des jeunes fréquentant l'ALSH extra scolaire : des familles résidant à la Motte d'Aveillans et/ou La Motte Saint Martin en majorité mais pouvant aussi venir des autres communes environnantes du plateau Matheysin voire même de plus loin.

## **2. Valeurs générales portées par le Foyer Pour Tous**

- **Laïcité**
- **Mixité sociale et respect des autres**
- **Accès à la citoyenneté**
- **Epanouissement et créativité artistique, culturelle et sportive**
- **Accessibilité à tous les enfants y compris pour ceux atteints de trouble de la santé ou porteurs de handicaps**

## **3. Objectifs principaux de l'action éducative**

- **tendre vers l'autonomie de l'enfant afin qu'il devienne un citoyen responsable**
- **développer et favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives, de plein air, de proximité pour tous les enfants** (y compris ceux atteints de trouble de la santé ou porteurs de handicaps)
- **mener ces activités en vue du bien-être de l'enfant, qu'il se sente en sécurité morale et physique**

## **4. Prémisses à l'ALSH Extra scolaire**

Le Foyer Pour Tous vise à réserver le meilleur accueil aux enfants et à leurs familles. Pour cela, à sa première venue, chaque enfant visite les différents lieux de l'A.L.S.H. Extra scolaire (salles d'activités, de restauration scolaire, de sieste, coin toilettes, cour, extérieur ...) (ainsi que ses parents s'ils le souhaitent). Cela lui permet de se sentir mieux dans ces locaux et de se les approprier.

## **5. Les différents temps de l'ALSH Extra scolaire**

### **- Les temps d'accueil et de départ échelonnés**

Le but est de faire le lien avec les familles, pour instaurer une relation de confiance réciproque et de prendre les informations nécessaires sur les enfants.

### **- Les temps d'activité**

Ces temps ont pour objet de susciter l'esprit créatif de chaque enfant, de le faire participer, parfois de réaliser des travaux collectifs en utilisant les compétences et savoir faire de chacun. Concernant les jeux collectifs, ces temps ont pour but de donner l'envie à l'enfant de participer, de respecter les règles de jeu, d'apprendre à perdre parfois .....

### **- Les temps de repas et de goûter**

Ces temps sont tous partagés ensemble par l'ensemble des enfants. Ils apprennent à manger ou goûter de manière équilibrée, à éviter le gaspillage, à ranger leur couvert après le repas.

### **- Les temps "calmes"**

Ces temps ont pour but de respecter la "courbe journalière" d'un enfant lors d'un accueil de loisirs Extra scolaire. Ils leur permettent de se reposer ou de dormir pour les plus petits, de jouer calmement et librement ensemble pour les plus grands.

### **- Les temps d'animation**

Ces temps sont divers et variés et changent chaque jour. Sur proposition de l'équipe d'animation et selon le programme (et en tenant de la météo du jour), les enfants pourront s'adonner à un sport, faire des activités manuelles, participer à des grands jeux collectifs, assister à une sortie en extérieur ....

### **- Les différents temps de rangement au cours de la journée**

Il est important d'apprendre aux enfants à ranger (avec l'aide de l'équipe d'animation), cela les responsabilise et les aide à prendre soin du matériel. Cette action peut aussi permettre le respect de l'environnement.

## **6. Les moyens en personnel**

L'encadrement de cet ALSH Extra scolaire respecte la réglementation en vigueur et est constitué de :

- ✓ d'un directeur BEATEP (spécialité Activités Sociales et Vie Locale) assurant une fonction de direction "multi sites" sur la Motte d'Aveillans et sur la Motte Saint Martin
- ✓ d'une directrice adjointe formée au BAFD (pour la Motte d'Aveillans)
- ✓ d'une directrice adjointe formée au BAFD (pour la Motte Saint Martin)
- ✓ d'animatrices et animateurs BAFA validés / stagiaires / non qualifiés (en respectant les quotas imposés par la réglementation S.D.J.E.S.)

Les rôles et mission de chacun sont définis dans les projets pédagogiques des accueils de loisirs Extra scolaire de la Motte d'Aveillans et de la Motte Saint Martin.

De plus, l'équipe d'animation se doit d'être un modèle d'exemple pour les enfants. Au-delà des compétences techniques, il est essentiel de partager une idée commune de l'animation qui associe :

- ✓ la **citoyenneté par le respect** des enfants, des familles, de l'équipe....
- ✓ le **dynamisme et l'enthousiasme** : pour être disponible et ouvert tout en étant force de proposition....
- ✓ le **professionnalisme** : pour assurer ses fonctions avec responsabilité, efficacité, discernement, en toute sérénité morale et physique.

## 7. Les locaux et le matériel

Les locaux de l'accueil Extra scolaire sont disposés de façon à ce qu'elles puissent répondre aux besoins et envies de chaque enfant.

\* Dans chaque **salle d'accueil de loisirs péri & extra scolaire** dédiée à l'accueil des enfants à la Motte d'Aveillans et à la Motte Saint Martin pendant les vacances scolaires, on trouve :

### → **Un coin Accueil / Bureautique** :

Composé d'un bureau, c'est à cet endroit que l'équipe d'animation disposent de tous les papiers nécessaires aux dossiers des enfants et pour renseigner les familles. Cette installation permet également de veiller aux entrées et sorties de chaque enfant au sein du local de l'accueil de loisirs extra scolaire.

### → **Un coin Jeux** :

Cet espace est réservé pour des jeux d'imitation (coin cuisine, poupées), des jeux de construction (legos, kaplas), circuit de voitures etc ...

### → **Un coin Détente** :

Ce lieu est pourvu de coussins et matelas, qui permettent aux enfants de se reposer et de lire (les ouvrages proposés sont adaptés aux âges des enfants et sont régulièrement renouvelés).

### → **Un coin Créatif** :

Des tables de différentes tailles sont disposées afin que chaque enfant puisse s'asseoir et réaliser des activités manuelles et créatives. Un classeur coloriage a été mis en place afin que les enfants puissent choisir librement leur ouvrage.

\* **Une cour fermée** (avec un grand préau) est également disponible pour les jeux de plein air (quand le temps le permet). Des ballons, des cordes à sauter, des cerceaux, des petits vélos ... peuvent être mis à disposition des enfants.

\* **Une deuxième salle** pourrait être nécessaire à la Motte d'Aveillans pour accueillir un nombre grandissant d'enfants. Le Foyer Pour Tous a prévu de séparer les enfants et d'installer les plus grands dans cette salle afin que chacun ait assez de place.

\* **Une salle de sieste** est aussi présente dans les locaux. A noter que cette salle de sieste est occupée par les enfants les plus jeunes de l'école maternelle pendant les temps scolaires.

Le matériel pédagogique comprendra des fournitures consommables ainsi que des jeux de société, des jouets dits "symboliques" (dinettes, garages ...) adaptés à toutes tranches d'âge et des livres de jeunesse. Du matériel "de récupération" (briques de lait, rouleaux ...) pourra aussi être utilisé pour la confection d'activité de créativité.

## **8. Les moyens financiers**

Un budget prévisionnel peut être établi sur chaque période de vacances pour essayer d'équilibrer les dépenses et les recettes de ces ALSH Extra scolaire.

A la Motte d'Aveillans, les recettes proviennent principalement de la participation des familles (tarif horaire fixé en fonction du quotient familial des familles), des aides du CCAS de certaines communes (dont celles de la Motte d'Aveillans), des prestations de la caisse d'allocations familiales (CAF) ainsi que d'une subvention délivrée par la Communauté de Communes de la Matheysine (en fonction du nombre de journées enfants enregistré dans cet ALSH Extra scolaire).

Pour la Motte Saint Martin, les recettes proviennent principalement de la participation des familles (tarif horaire fixé en fonction du quotient familial des familles), des prestations de la caisse d'allocations familiales (CAF) ainsi que d'une subvention exceptionnelle de la municipalité.

## **9. La communication et les mesures d'information**

Les personnes qui assurent l'animation de cet ALSH Extra scolaire prennent connaissance de ce projet éducatif avant leur entrée en fonction.

De plus, ce projet éducatif et tous les autres documents nécessaires (projet pédagogique, règlement intérieur, planning d'activités ...) sont communiqués aux représentants légaux des mineurs lors de leur inscription à cet ALSH Extra scolaire. Ces documents seront aussi affichés dans la salle qui accueillent les familles et les enfants et mis en ligne sur différents supports. De plus, l'équipe d'animation échange régulièrement avec les familles lors de l'arrivée ou du départ des enfants,

## **10. Les modalités générales spécifiques d'accueil des enfants atteints de troubles de la santé ou en situation de handicap**

Le Foyer Pour Tous et les municipalités de la Motte d'Aveillans et de la Motte Saint Martin souhaitent **permettre l'accès des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps en les intégrant à cet accueil péri scolaire. Cette démarche de mixité de différents publics permet à tous les participants, l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences** (*se reporter aux projets pédagogiques ALSH extra scolaire*)

**« Les Etats parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité ».**

*(Alinéa 1 de l'article 23 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989)*

## **11. L'évaluation de l'ALSH Extra scolaire grâce à différents outils**

→ Bilan écrit à chaque fin de période de vacances.

→ Réunion hebdomadaire de l'équipe d'animation et de l'équipe d'encadrement pendant chaque période de période vacances.

→ Bilans quantitatifs et qualitatifs demandés par la CAF

→ Perception, regard et relation avec l'extérieur (retour informel des familles, remarques, échanges, questionnaires ponctuels)

Ces outils permettront les éventuelles réorientations des actions.